Quatorzième Année. — N° 1898 UN NUMERO : 15 CENTIMES. Mercredi 9 Février 1870

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f. »
Six mois. . . . . 23 »
Un an . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. 6
Six mois. 12
Un an 24

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'*Économie* ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 8 FÉVRIER 1870

Paris est la pierre d'achoppement de la liberté en France. Pour quelques-uns, l'assertion peut paraître paradoxale; mais l'histoire des soixante-dix dernières années ne laisse malheureusement aucun doute, à ceux qui étudient impartialement les faits. Il y parait bien d'ailleurs, par toutes les tentatives plus ou moins infructueuses qui ont été faites, pour remettre aux habitants de Paris l'administration de leur ville, sans que nous courions le danger de voir surgir de nouveau un pouvoir municipal, menaçant pour la liberté générale du pays, pour l'autorité du gouvernement et les prérogatives des assemblées chargées d'exprimer les volontés nationales. Paris est un peu comme la langue dont nous parle Esope. En 89, il résumait admirablement les aspirations libérales de la France et contribuait à leur traduction en faits, avec une vigueur et une entente politique qui ne sauraient être trop applaudies. Moins de trois ans après, un revirement néfaste se produisait, et la France, ensanglantée, était soumise à la plus affreuse des tyrannies, celle de quelques hommes empruntant leur force à l'organisation déplorable de la commune.

Depuis, à diverses reprises, on a cherché des palliatifs, pour renfermer la municipalité parisienne dans un cercle purement administratif. Sous la monarchie de 1830, on céda beaucoup à l'idée représentative, et l'on se rappelle que, malgré le nombre restreint des électeurs et diverses précautions restrictives, on vit peu de temps avant le 24 février 1848, le Conseil municipal recevoir dans son sein des hommes qui lui étaient envoyés surtout dans un but politique. On n'y comptait pas seulement M. François Arago, républicain, et M. Considérant, fourriériste. Le péril grandissait et reportait les esprits aux temps du règne des Pétion et des Pache.

Les hommes de 1848, on l'a répété souvent, sentirent eux-mêmes qu'ils seraien débordés par une représentation communale de Paris, et s'empressèrent de dissoudre le conseil municipal nommé sous Louis Philippe, remettant à un seul membre du gouvernement provisoire, M. Garnier-Pagés d'abord, puis M. Armand Marrast, tous les pouvoirs de la municipalité disparue.

Aujourd'hui, ainsi qu'en témoigne le rapport de M. Chevandier de Valdrôme, publié dans le *Journal Officiel*, et approuvé par l'Empereur, une commission de vingt deux membres va essayer de nouveau d'accomplir l'œuvre de conciliation jusque-là vainement cherchée. Réussira-t-elle? Nous l'espérons. Le gouvernement aborde franchement la difficulté; nous devons applaudir au moins à son courage: Il a fait appel à des hommes politiques et à des administrateurs pris à peu près dans tous les partis; et il est certain que si MM. Jules Favre, Ernest Picard, Thiers et Grévy ne figurent pas parmi les commissaires, cela n'a dépendu que de leur volonté. Dans de telles conditions, et avec une telle ampleur de bon vouloir, il est impossible que l'on n'aboutisse pas à une œuvre de transaction satisfaisante. Nous le souhaitons vivement avec cette seule réserve, que les libertés municipales de Paris tourneront à l'avantage des libertés de l'ensemble du pays et non à leur préjudice.

J. REBOUX

Nous lisons dans la *Gazette de France* d'hier soir :

On sait que M. Thiers a déclaré qu'il ne poserait ni n'accepterait aucune candidature pour la commission d'enquête parlementaire, estimant que les hommes engagés dans la question commerciale devaient s'abstenir d'en faire partie.

M. Brame, obéissant aux mêmes scrupules, a exprimé le même avis, en ce qui le concerne.

Les moindres convenances commandaient à M. de Forcade de suivre cet exemple. Du moment que ses plus éminents adversaires refusaient d'entrer dans la commission, il devait se dérober lui-même aux suffrages qui pourraient se porter sur lui. Mais il paraît que ni M. de Forcade ni ses amis ne comprennent ce devoir élementaire. Loin que l'absence de M. Thiers soit pour eux un motif de réserve, la pensée qu'ils ne trouveront plus devant eux ce redoutable antagoniste, semble exciter leur ardeur.

On verra donc M. de Forcade entrer dans la commission d'enquête, et, fort de son ancienne position ministérielle, fort de son ascendant sur les députés issus de son administration, fort de l'absence de ses adversaires, il s'empressera, selon toute vraisemblance, de s'en faire nommer président. Le rôle qu'il y jouera dès lors, se devine aisément : la commission sera dirigée dans un sens absolument opposé à la politique impartiale du cabinet ; elle continuera au Corps législatif la campagne commencée au Sénat par MM. Rouher et Baroche, et ceux-ci n'auront même plus à réclamer pour le Sénat, comme l'avait M. Rouher, une participation à cette enquête. M. de Forcade remplacera le Sénat.

Si M. de Forcade persiste dans cette étrange candidature, il nous semble naturel que M. Thiers et M. Brame reviennent sur leur détermination, et qu'ils acceptent à leur tour les suffrages de leurs collègues. Ils ont affaire à des adversaires qui, fidèles aux vieilles habitudes du régime personnel, ne reculeront, pour atteindre leur but, devant aucun moyen. Ce but, il suffit de lire leurs journaux pour s'en convaincre, c'est le renversement du cabinet. C'est pour cela qu'ils cherchent à prendre toutes les positions et qu'ils se montrent si courroucés de voir, sur quelques points, trop rares encore, leurs préfets changés ou destitués.

Correspondances Particulières

du *Journal de Roubaix*.

Paris, lundi 7 février 1870.

La grosse affaire du jour est la question de savoir si M. Rochefort sera arrêté. Une demi heure avant la séance il y avait déjà foule dans la salle des Pas-Perdus. Mais les abords du Palais-Bourbon sont calmes. A deux heures moins quelques minutes, M. Rochefort arrive. Il a reçu du parquet l'invitation d'avoir à se constituer prisonnier a vant ce matin à onze heures : il n'en a pas tenu compte ; il est même venu seul et à pied au Palais Bourbon.

Après deux incidents provoqués par M. Steenackers et M. Ordinaire, M. Crémieux vient déposer une demande d'interpellation au ministère sur la conduite qu'il compte tenir à l'égard de M. Rochefort.

La Chambre décide que la discussion aura lieu séance tenante et M. Crémieux soutient son interpellation. Il soutient cette thèse qu'il faut une seconde autorisation de la Chambre pour que M. Rochefort puisse être incarcéré. Il s'étend en longs développements et parle beaucoup des évènements de la république.

M. E. Ollivier lui répond : Il combat la thèse de droit soutenue par M. Crémieux. Le débat se passionne. M. Arago monte à la tribune et de sa voix tonnante affirme que la Chambre doit pour la dignité du suffrage universel ne pas priver pendant six mois une circonscription de son représentant.

M. de Piré monte à la tribune en boitant et fait la leçon au gouvernement et à la majorité.

M. Gambetta propose alors un ordre du jour motivé portant qu'il sera sursis à l'exécution du jugement jùs qu'à la fin de la session. Il pouvait à peine monter à la tribune, mais sa voix s'anime, son corps semble reprendre des forces et il prononce un discours où il démontre que la chambre doit dans ce procès purement politique se guider uniquement sur des raisons politiques, et, comme il n'y a danger ni pour la société ni pour la loi à laquelle il a été donné satisfaction par un jugement, ordonner qu'il sera sursis à l'exécution.

M. Ollivier monte une seconde fois à la tribune, déclare que le droit de surseoir n'appartient qu'au pouvoir, Législatif et que le gouvernement veut ne s'appuyer que sur le droit pour fonder la liberté.

M. Garnier-Pages et M. E. Picard interviennent dans le débat, puis M. Gambetta parle une seconde fois avec une grande véhémence, insistant sur le caractère essentiellement politique de ce procès.

La discussion est close et l'ordre du jour pur et simple voté par scrutin.

On dit que M. Rochefort sera arrêté ce soir. Les abords de la Chambre à cinq heures et demie sont calmes.

On assure que M. Prévost-Paradol est nommé ministre de France à Washington.

CH. CAHOT.

La Séance d'hier au Corps législatif

Paris, 7 février.

L'affaire Rochefort préoccupe les habitués des Pas-Perdus. On se demande si le gouvernement a pris une décision définitive. On suppose qu'il en sera question aujourd'hui.

M. le baron J. David est au fauteuil.

Après quelques rectifications de détail et sans aucune importance, après un colloque entre M. Glais-Bizoin et M. Creuzet — je crois — M. de Kératry demande que la Chambre place la discussion de son interpellation sur les jésuites après les interpellations sur l'Algérie.

Le procès-verbal est adopté.

M. Steenackers demande à M. le ministre de la guerre pourquoi le gouvernement fait jusqu'à concurrence de 10,000 francs les frais des obsèques du maréchal Regnauld de St-Jean d'Angely. Il appelle l'attention du gouvernement et de la Chambre sur des faits de cette nature.

M. le ministre de la guerre répond qu'il a cru répondre au sentiment du pays, et qu'il n'existe pas, croit-il, un seul contribuable qui ne s'associe aux honneurs rendus à des serviteurs éminents du pays. — A gauche on murmure. « On serait étonné dans le pays, que le » premier maréchal décédé sous le gou» vernement parlementaire n'reçut pas » les honneurs qu'ont reçus les autres. » — « Envoyez 10,000 hommes de troupes » si vous voulez, cela ne coûte rien » répond M. Steenackers, mais ne faites » pas payer par les contribuables les ob» ques d'un fonctionnaire qui, toute sa » vie, a touché au moins 100,000 francs » par an. »

L'incident est clos.

M. Ordinaire demande des explications sur la présence à Besançon de raccoleurs au service du Pape. Il entre dans des détails dont la droite interrompt le cours. Il s'agit d'un mineur détourné de la maison paternelle ; et c'est le commissaire central de Besançon qui fait ces enrôlements. — « Faites une interpellation ! » s'écrie-t-on. « Oui » répond M. Ordinaire, mais je mets le gouvernement en demeure de rapatrier le jeune homme en question. « Adressez-vous aux tribunaux. » Les tribunaux refusent de poursuivre ; il y a là un magistrat indigne, le commissaire central. Nous n'avons pu débarrasser la ville de ce fléau. — Protestations très-vives. — M. le ministre de la guerre fait connaître que les mineurs ne peuvent s'engager au service du Pape qu'avec le consentement des parents. — M. Ordinaire répond que le père fait des démarches pour faire rapatrier son fils et que l'enrôlement a été « subrepticement fait. »

M. le général réplique qu'il ne connait pas les faits.

M. le garde des sceaux fait remarquer que les « questions » faites au commencement de la séance doivent être adressées en « termes convenables » . Quand on en profitera pour lancer des accusations vagues contre le gouvernement ou les institutions, le gouvernement « dédaignera » la question. De plus, il faut au moins avertir à temps pour que le gouvernement puisse s'informer et répondre, soit en faisant justice, soit en défendant le fonctionnaire. L'incident est clos.

M. Guillaumin demande au ministre de l'agriculture s'il ne serait pas convenable de clore et de terminer l'enquête agricole déjà ordonnée en 1866, avant de commencer l'enquête parlementaire.

M. de Tillancourt fait remarquer que les faits agricoles variant tous les jours, il est convenable de ne pas exclure l'agriculture de l'enquête parlementaire.

M. Estancelin demande que la Chambre entende les députés qui voudront se faire les organes de l'agriculture. Il dépose ou plutôt il formule une interpellation dans ce sens. Puis il fait quelques observations sur un chemin de fer local (aboutissant au Tréport).

M. le ministre des travaux publics répond que les travaux du Tréport sont compris dans les prévisions du budget des travaux publics de cette année.

M. Crémieux demande à interpeller le gouvernement « sur l'exécution du jugement rendu contre M. Rochefort. »

M. Emile Ollivier répond qu'il est prêt à répondre quand on voudra. Mais il n'attendra pas l'interpellation et son résultat pour faire son devoir. (Très bien à droite).

M. Crémieux ne sait pas ce que le ministre entend par *son devoir*, et c'est précisément pour le savoir qu'il interpelle le ministre. M. Crémieux espérait que son interpellation aurait eu pour résultat de maintenir la question entière au moins jusqu'à demain. Du reste M. Crémieux est prêt à discuter aujourd'hui, quoique fatigué. La Chambre, consultée, accepte la discussion immédiate. M. Crémieux a la parole.

C'est au nom des droits de la Chambre que parle M. Crémieux. Il se défend de toute intention irritante. Enlever un député c'est en enlever dix ; et si le principe reçoit une atteinte, il n'y a plus de raison pour que la majorité n'enlève pas, de la même façon les députés qui lui déplaisent ou la gênent. — Murmures. — « Je ne dis pas que cela arrive ou même que cela arrivera, mais c'est arrivé, » répond M. Crémieux ; et il fait remarquer que la contreinte par corps ne pouvait pas être exercée contre un député durant la session, ni dans les 6 semaines qui l'avaient

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 FÉVRIER 1870.

— 91 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XLIII

LES DÉVOUEMENTS DE MADAME DE LAVARDAC

(Suite).

Ce n'était pas la première fois que Tristan allait chez la duchesse, depuis le jour où elle l'avait quitté avec une indifférence marquée à la Comédie-Française ; mais comme elle s'était toujours arrangée de manière à n'être jamais seule aux heures où il avait coutume de venir, il n'avait pu avoir encore d'explication avec elle, et il attendait le moment où il lui serait permis de lire enfin dans ce cœur qu'il trouvait maintenant inexplicable, parce qu'il ne ressemblait plus au jugement qu'il en avait porté.

Il éprouva donc une vive satisfaction en entrant dans le salon de madame de Lavardac, car elle était seule.

Quand à elle, elle ne parut nullement embarrassée de leur tête-à-tête ; elle prononça même une petite phrase d'une obligeance équivoque dont on pouvait interpréter la pensée dans le sens d'une sympathie pour la satisfaction de Tristan.

« Elle désire aussi m'expliquer sa conduite, pensa celui-ci : c'est d'un heureux augure. »

Pauvre jeune homme ! lui qui avait deviné tant de choses, il ne savait seulement pas que les femmes possèdent un art merveilleux pour éluder même les explications qu'on est en droit d'exiger d'elles.

Elles se retranchent dans leur dignité, et elles refusent de répondre.

A l'exposé d'un grief, elles rispostent par la plainte d'une énormité.

Elles pleurent, si elles ont affaire à un homme dont elles ont déjà apprécié la générosité.

Quand aucun de ces moyens ne réussit, elles s'évanouissent. Toutefois nous avouons que ce parti extrême et quelque peu périlleux, dit-on, est fort passé de mode depuis quelques années.

Pour en revenir à madame de Lavardac, elle ne se trouvait pas dans l'obligation d'avoir à choisir entre ces diverses manières d'échapper à une explication, car elle croyait fermement n'en devoir aucune au jeune poète.

Si celui-ci eût réfléchi avec calme à sa position, il aurait certainement pensé comme la duchesse, mais il persistait à prendre pour des torts graves envers lui toutes ses espérances évanouies.

Madame de Lavardac avait-elle cherché à les faire naître et à les entretenir ? Sans aucun doute ? seulement elle s'y était prise de manière à pouvoir tout nier au besoin, agissant en cela en femme qui se respecte : c'est ce que le monde appelle du nom charmant de coquetterie.

Nous, moraliste et romancier, nous pensons que la création d'un autre terme serait fort nécessaire, et si nous étions assez célèbre pour nous permettre de mépriser la langue, nous profiterons de cette excellente occasion pour l'enrichir d'un mot nouveau destiné à qualifier une vielle chose.

— J'ai été fort occupée de vous tous ces jours-ci, monsieur de Beauregard — dit madame de Lavardac, avec une bienveillance un peu protectrice.

— C'est plus de bonheur que je n'osais en espérer, madame la duchesse — répondit Tristan avec une gravité mélancolique.

— Vous ne nous rendez pas justice, car je vous porte le plus vif intérêt.

— Oserai-je vous demander, madame, de qui vous voulez parler en disant *nous ?*

— De vous et de moi. Je trouve que vous êtres trop modeste pour vous, et, pour moi, trop peu confiant. Mais je remets cette querelle à un autre jour : mon amitié pour vous veut aller au plus pressé.

— Votre amitié, madame ! Il me semble que vous vous serviez autrefois du mot : affection.

— Je ne fais aucune différence entre ces deux expressions — repartit négligemment la duchesse — car, de ma part, elles ne peuvent signifier qu'une seule et même chose.

Tristan se mordit les lèvres jusqu'au sang, mais il garda le silence et la duchesse reprit :

— Votre poëme va paraître bientôt ?

— Demain, je crois.

— C'est là ce qui m'inquiète. J'en ai causé longuement avec des hommes de goût, et j'ai vu qu'ils partageaient mes craintes. Il ne faut pas se le dissimuler, aujourd'hui on n'aime plus les vers.

— Ce n'est pas ce qu'on me disait, il y a quinze jours.

— Ces choses-là ne se disent jamais.

— Excepté quand il est trop tard pour qu'elles soient un utile conseil.

— D'ailleurs — reprit la duchesse sans paraître remarquer ce que cette réponse avait de direct pour elle — votre ouvrage, que je trouve délicieux, a le tort d'être connu justement de toutes les personnes qui seraient curieuses de le connaître : on ne l'achètera pas et il ne sera pas répandu. Vous avez été trop facile pour les demandes de lectures qui vous ont été faites.

— Si j'ai bonne mémoire, madame, vous qui daignez me dire que vous me portez un vif intérêt, vous avez été une des premières à tenter de vaincre ma répugnance pour ces exhibitions publiques que mon instinct repoussait, et dont vous me montrez aujourd'hui les inconvénients.

— Il fallait avoir plus de raison que moi. Vos succès me rendaient heureuse et fière ; j'ai eu la faiblesse de vouloir qu'ils fussent nombreux. J'avais oublié que l'admiration des salons n'est que de l'engouement, à de rares exceptions près.

— Je suis presque tenté — reprit Tristan avec amertume — de ne pas même excepter les exceptions dont vous parlez.

— Comme ceci ne saurait s'appliquer à moi, j'ai bien envie de vous dire que cette méfiance générale serait plus sage..... Mais revenons encore à vous et à vos travaux, à votre fortune, à votre gloire : si notre époque toute positive n'aime pas les vers, elle aime les romans.....

— Ah ! elle est positive et elle aime les romans — interrompit Tristan.

— Rien ne serait plus facile à expliquer que cette apparente contradiction, et nous en causerons plus tard si vous êtes curieux de connaître mon opinion à ce sujet. En atten-